



INSCRIPTION NATIONALE D'ELEVAGE DOGUE ARGENTIN 2019

Samedi 23 Mars 2019

Parc des expositions 49000 Angers

JUGE : M. Serafino Buetti (Italie) F.c.i

Date limite d'inscription le 10 Mars 2019

Entrée des chiens à 9h30, début des jugements à 10h30.

Avec contrôles d'identifications des chiens



M. Serafino Buetti
"Dei Falchi Bianchi"

Nom du chien et affixe	
Sexe	Né(e)	N° L.O.F.
N° de tatouage ou puce		
Père		
Mère		
Nom du producteur		
Nom du propriétaire		
Adresse		
.....		
Tél	E-mail	

Classe d'engagement (âge compté au jour de l'Exposition)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Baby (4 à 6 mois) | <input type="checkbox"/> Ne concourant pas (pas de limite d'âge) |
| <input type="checkbox"/> Puppy (6 à 9 mois) | |
| <input type="checkbox"/> Jeune (9 à 18 mois) | Confirmation (plus de 12 mois) OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 à 24 mois) | <input type="checkbox"/> Ouverte (plus de 15 mois) |
| <input type="checkbox"/> Champion (joindre justificatif) | <input type="checkbox"/> Vétéran (à compter de 8 ans) |
| <input type="checkbox"/> Lot d'affixe au moins 3 chiens portant le même affixe et issus de l'élevage
(au choix du producteur, joindre le pédigrée des participants) | |
| <input type="checkbox"/> Lot de reproducteur un lot de 5 chiens dont le reproducteur, soit 4 descendants et 1 parent présentés.
(Depuis cette année selon l'article 345 "modalités de participation". Joindre le pédigrée des Participants) | |

Participation aux frais d'organisation

(En cas d'inscription multiples TOUS les chiens doivent appartenir au même propriétaire)

• 1 ^{er} chien	30.00€ (adhérents)	35.00€ (non adhérents)
• 2 ^{ème} chien	25.00€ (adhérents)	30.00€ (non adhérents)
• 3 ^{ème} chien	20.00€ (adhérents)	25.00€ (non adhérents)
• 4 ^{ème} chien et +	15.00€	
• Test de comportement	10.00€	
		TOTAL _____ .00€

Pour tout renseignement contacter Mr Lerond 06 58 73 68 37

Veuillez renvoyer cette demande d'engagement remplie et accompagnée du règlement à l'ordre de AFSDA chez :

Pascal Lerond
5, rue du pré
27170 Berville La Campagne

Pour tout engagement, les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Le justificatif de propriété devra être joint à la demande d'engagement. Les chiens inscrits pourront être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Seront refusés :

-> Les inscriptions parvenues après la clôture des engagements

-> Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;

-> Toutes modifications le jour de l'exposition sauf pour les lots ou classe d'élevage et erreur de transcription de l'organisation

-> Les chiens oreilles coupées